

Bruxelles, le 4 octobre 2024
(OR. en)

14191/24

ACP 104
PTOM 16
GROENLAND 2
FIN 866
RELEX 1222

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	4 octobre 2024
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2024) 437 final
Objet:	RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL sur la mise en œuvre de l'aide financière fournie aux pays et territoires d'outre-mer au titre de la décision d'association outre-mer, y compris le Groenland, et du 11 ^e Fonds européen de développement en 2023

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2024) 437 final.

p.j.: COM(2024) 437 final

Bruxelles, le 4.10.2024
COM(2024) 437 final

RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL

**sur la mise en œuvre de l'aide financière fournie aux
pays et territoires d'outre-mer au titre de
la décision d'association outre-mer, y compris le Groenland, et
du 11e Fonds européen de développement en 2023**

**Rapport sur la mise en œuvre de l'aide financière fournie aux
pays et territoires d'outre-mer au titre de
la décision d'association outre-mer, y compris le Groenland, et
du 11^e Fonds européen de développement en 2023**

Introduction

L'année 2023 marque la troisième année de mise en œuvre de la période de sept ans dans les relations entre l'Union européenne (UE) et les treize pays et territoires d'outre-mer (PTOM), à la suite de l'adoption, en 2021, de la décision d'association outre-mer, y compris le Groenland¹.

Le partenariat entre les PTOM et l'UE repose sur la partie IV du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE) et sur la décision d'association outre-mer, y compris le Groenland, adoptée en vertu de l'article 203 dudit traité. Selon les termes de son article 1^{er}, la décision d'association outre-mer, y compris le Groenland, vise à favoriser le développement durable des PTOM ainsi qu'à promouvoir les valeurs de l'Union dans le reste du monde.

La décision d'association outre-mer, y compris le Groenland, fusionne deux anciens instruments, à savoir l'ancienne décision d'association outre-mer², soutenue par le Fonds européen de développement, et la décision supplémentaire pour le Groenland³, financée par le budget de l'UE, en un seul instrument doté de la même source de financement (le budget de l'UE) et désormais applicable à tous les PTOM.

La nouvelle décision constitue la base de la programmation de la coopération 2021-2027 avec les PTOM, qui s'appuie sur un dialogue politique et stratégique approfondi. Au total, 500 000 000 EUR sont alloués à la décision d'association outre-mer, compris le Groenland, pour cette période.

Répondant aux besoins et aux défis spécifiques des PTOM, la coopération, au cours de la période 2021-2027, est axée sur des actions d'intérêt mutuel pour les PTOM et l'UE. Sur la base des programmes indicatifs pluriannuels (PIP), les axes prioritaires de coopération au titre de la décision d'association outre-mer, y compris le Groenland, sont notamment la transition écologique, la numérisation, l'emploi et la croissance, ainsi que le développement humain. À la fin de 2023, les seize PIP (douze PIP territoriaux plus le PIP régional pour les TAAF⁴, deux PIP régionaux pour les régions des Caraïbes et du Pacifique et un PIP intrarégional) avaient tous été adoptés, deux l'ayant été au cours de l'année 2023 (Wallis-et-Futuna et le PIP intrarégional)⁵.

Tout au long de l'année 2023, la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions financées au titre du 11^e Fonds européen de développement dans le cadre de la précédente décision d'association outre-mer⁶ s'est poursuivie.

¹ Décision (UE) 2021/1764 du Conseil du 5 octobre 2021 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à l'Union européenne, y compris les relations entre l'Union européenne, d'une part, et le Groenland et le Royaume de Danemark, d'autre part (décision d'association outre-mer, y compris le Groenland).

² Décision 2013/755/UE du Conseil du 25 novembre 2013 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à l'Union européenne.

³ Décision 2014/137/UE du Conseil du 14 mars 2014 sur les relations entre l'Union européenne, d'une part, et le Groenland et le Royaume de Danemark, d'autre part.

⁴ Terres australes et antarctiques françaises.

⁵ Pour de plus amples informations sur les PTOM et les PIP adoptés, veuillez consulter: [Pays et territoires d'outre-mer – Commission européenne \(europa.eu\)](#).

⁶ Voir note de bas de page n° 3.

En conséquence, le présent rapport couvre les activités et le soutien fournis au titre des deux décisions en 2023:

- la **partie I** du présent rapport met en évidence les progrès accomplis dans le cadre de l'ancienne décision d'association outre-mer et du 11^e Fonds européen de développement (FED) en 2023;
- la **partie II** expose les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la décision d'association outre-mer, y compris le Groenland, conformément à l'article 86;
- la **partie III** met en évidence les progrès accomplis dans le dialogue UE-PTOM en 2023;
- la **partie IV** donne un aperçu des prochaines étapes pour 2024 et au-delà.
- L'**annexe** contient le détail de l'aide financière fournie aux PTOM en 2023.

I. COOPÉRATION AU TITRE DU 11^e FED pour les PTOM EN 2023

Ressources financières au titre du 11^e FED pour les PTOM (ancienne décision d'association outre-mer)

Les ressources du 11^e FED mises à la disposition des PTOM au cours de la période 2014-2020 ont été réparties comme suit, conformément à l'annexe 2 de l'ancienne décision d'association outre-mer:

- 229 500 000 EUR pour la coopération territoriale (bilatérale);
- 100 000 000 EUR pour la coopération régionale et «tous PTOM»;
- 21 500 000 EUR pour financer l'aide humanitaire et l'aide d'urgence;
- 5 000 000 EUR pour financer les bonifications d'intérêts et l'assistance technique liées à la facilité d'investissement PTOM;
- 8 500 000 EUR pour des études et l'assistance technique.

Seize PTOM pouvaient prétendre à une dotation territoriale au titre du 11^e FED. Outre les trois programmes régionaux, un programme thématique unique «tous PTOM» (Green Overseas, en cours) favorise la coopération entre PTOM.

Les anciens PTOM britanniques pouvaient toujours prétendre aux fonds du FED et en bénéficier jusqu'à la clôture de tous les programmes en cours.

Situation en 2023

a) Coopération territoriale

La mise en œuvre des dotations des programmes territoriaux d'Aruba et de Bonaire s'est poursuivie en 2023, tandis que la coopération avec Sint-Maarten et Curaçao en était encore à un stade très précoce.

• Région Caraïbes

Aruba a poursuivi la mise en œuvre de son programme sur l'enseignement supérieur (12 290 000 EUR versés jusqu'à la fin de 2023), avec le déploiement du programme d'enseignement universitaire dans le domaine des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) et la fin des travaux d'infrastructure pour la construction de la nouvelle faculté et des nouveaux laboratoires, qui seront inaugurés en 2024.

À **Bonaire**, le programme d'appui budgétaire dans le domaine de la jeunesse a progressé (2 210 000 EUR versés à la fin de 2023) et devrait prendre fin en 2024.

À **Sint-Maarten**, les travaux relatifs aux dossiers d'appel d'offres pour la mise en œuvre d'une action dans le secteur de l'eau et de l'assainissement se sont poursuivis. Menée avec le soutien de l'assistance technique, cette action vise à développer la coopération transfrontalière avec son voisin Saint-Martin (région ultrapériphérique de l'UE). Sint-Maarten a en outre bénéficié du renforcement de la résilience et de la réaction en cas de catastrophe dans le cadre de l'enveloppe d'urgence prévue par le 11^e FED (4 870 000 EUR versés à la fin de 2023), pour la construction d'un abri d'urgence.

À **Curaçao**, les travaux préparatoires relatifs au dossier d'appel d'offres dans le cadre du programme visant à renforcer la résilience de l'île se sont également poursuivis, à la suite de la conclusion de la convention de financement fin 2021. La signature du contrat devrait intervenir en 2024.

b) Coopération régionale

• Pacifique

Dans le Pacifique, le programme de coopération régionale PROTEGE [Pacific Territories Regional Project for Sustainable Ecosystem Management (projet régional océanien des territoires pour la gestion durable des écosystèmes), doté d'un budget de 36 000 000 EUR] est axé sur la lutte contre le changement climatique et la dégradation des écosystèmes. Dans le cadre de PROTEGE, les résultats spécifiques de ce programme poursuivent des objectifs très concrets, notamment l'échange de bonnes pratiques dans les secteurs agricole et halieutique entre les PTOM du Pacifique. La convention de financement a été prolongée jusqu'à octobre 2024 afin de libérer plus de temps pour la mise en place des activités.

• Caraïbes

Dans les Caraïbes, le programme RESEMBID [Resilience Sustainable Energy and Marine Biodiversity (Résilience, énergie durable et biodiversité marine), doté d'un budget de 42 670 000 EUR dont 2 670 000 EUR proviennent de l'enveloppe B au titre de l'appui à la lutte contre la COVID-19] met l'accent sur le renforcement de la résilience, l'énergie durable et la biodiversité marine. Tandis que les actions territoriales soutiennent, au niveau local, les politiques publiques durables dans les domaines prioritaires au niveau de chaque territoire, les actions régionales amplifient l'incidence globale de l'intervention en mettant en commun l'expérience et le savoir-faire ainsi qu'en permettant le partage des connaissances et l'apprentissage par les pairs entre les territoires. En 2023, la mise en œuvre s'est poursuivie à un rythme accéléré, grâce à 47 projets de subventions portant sur l'ensemble des territoires bénéficiaires (40 projets sont en cours de réalisation et 7 projets sont terminés). Le programme a également obtenu des résultats importants dans le domaine de la résilience et de la préparation aux risques de catastrophe, notamment au moyen de rapports de diagnostic sur la préparation aux situations d'urgence et de la réaction aux catastrophes dans tous les PTOM et au moyen du partenariat renforcé avec le mécanisme d'assurance contre les risques de catastrophe dans les Caraïbes (Caribbean Catastrophe Risk Insurance Facility, ou CCRIF). Toutes les activités relatives à la préparation aux risques de catastrophe ont pris fin. À ce jour, 23 330 000 EUR ont été décaissés.

- **Océan Indien**

Malgré d'importantes contraintes logistiques et un début difficile compte tenu du contexte lié à la COVID-19, le projet RECI [Restoration of Islands Ecosystems in the Indian Ocean (restauration des écosystèmes insulaires dans l'océan Indien), doté d'un budget de 4 000 000 EUR] prévu dans le cadre du 11^e FED a maintenu sa vitesse de croisière tout au long de 2023. Une part importante des fonds a été engagée en 2023, dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre de l'opération d'éradication Amsterdam (dératisation). Il convient de mettre en lumière un certain nombre d'activités de communication: les plans de communication pour les opérations Tromelin et Amsterdam et la publication d'articles, la réalisation d'une brochure sur le projet RECI, un timbre RECI et plusieurs productions vidéo. Une modification de la convention de financement a déjà été signée en juillet 2022 pour prolonger la période de mise en œuvre de 20 mois (jusqu'à janvier 2025), afin que toutes les activités prévues puissent être menées à terme.

- **Le programme thématique «tous PTOM» Green Overseas – GO**

Ce programme doté d'un budget de 17 800 000 EUR, financé au titre du 11^e FED, englobe les pays et territoires d'outre-mer de l'UE et les territoires britanniques d'outre-mer. Il met l'accent sur la promotion de l'énergie durable et sur le renforcement de la résilience au changement climatique. En 2023, le mécanisme «GO», fondé sur la demande, a été lancé. Trente-trois projets ont été sélectionnés au total pour la réalisation de diverses études ou la mise en place d'une assistance technique sur des actions directement liées au changement climatique. Un site web et une plateforme internet ont été créés. Par ailleurs, lors de la COP 28 qui s'est tenue à Dubaï, une manifestation parallèle sur le rôle de l'indice de vulnérabilité multidimensionnel (IVM) dans la mobilisation de fonds pour le renforcement de la résilience a été organisée. Cette activité a également fait apparaître la nécessité d'un forum sur le financement de l'action climatique pour les PTOM, qui se tiendra en octobre 2024 à Bruxelles.

c) Assistance technique et support institutionnel

Financé au titre de la facilité de coopération technique prévue par le 11^e FED, pour un montant de 560 000 EUR, le réseau PTOM de la jeunesse (PTOM-YN) a été lancé en 2022. Sa période de mise en œuvre est de trois ans.

Un premier groupe de 25 jeunes (âgés de 20 à 28 ans) issus de 10 PTOM différents ont été sélectionnés pour entamer un parcours d'apprentissage d'un an, dans le but d'en apprendre davantage sur le partenariat UE-PTOM et sur le fonctionnement des institutions européennes, tout en créant un réseau avec des jeunes d'autres PTOM qui partagent une même vision.

En 2023, ce premier groupe a achevé son parcours et un nouveau groupe de 25 jeunes a été sélectionné, composé de membres issus des **13 PTOM associés à l'UE**. Dans le cadre de leur mission d'un an, les membres du réseau PTOM de la jeunesse ont eu la possibilité d'effectuer une visite d'étude d'une semaine à Bruxelles en octobre 2023, d'assister à divers webinaires et réunions en ligne, de participer à des manifestations relatives aux PTOM et/ou à la jeunesse traitant de sujets d'intérêt, et d'élaborer conjointement une contribution au forum PTOM-UE (qui s'est tenu à Bruxelles en février 2024).

d) Banque européenne d'investissement (BEI)

La facilité d'investissement PTOM (dotée de 48 500 000 EUR), gérée par la BEI dans le cadre de l'ancienne décision d'association outre-mer de 2013, a permis de financer les bonifications d'intérêts et l'assistance technique (5 000 000 EUR). La BEI a complété le financement de la facilité par ses propres ressources (jusqu'à 100 000 000 EUR). Avec la nouvelle décision d'association outre-mer, y compris le Groenland, la facilité a cessé d'exister et ses activités ont pris fin en 2020 et 2021.

Conformément à la convention de transfert entre la Commission, le Royaume-Uni et la BEI signée en février 2023, les remboursements nets provenant de la facilité d'investissement PTOM viendront compléter annuellement le fonds non alloué au titre de la décision d'association outre-mer, y compris le Groenland. Jusqu'en 2027, des remboursements d'un montant de 35 000 000 EUR environ sont attendus, dont 13 600 000 EUR ont été reçus au cours de l'année 2023.

Les PTOM peuvent désormais proposer des projets au titre du nouvel instrument InvestEU, sur une base concurrentielle, étant donné qu'il n'y a plus de dotation spécifique pour les PTOM. Un soutien est fourni dans la mesure du possible. À titre d'exemple, avec l'aide de la Commission, une mission de la BEI s'est déroulée en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie en 2023 pour encourager la participation des PTOM du Pacifique.

II. COOPÉRATION DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE DÉCISION PTOM EN 2023

Ressources financières au titre de la décision d'association outre-mer, y compris le Groenland

Le montant de 500 000 000 EUR mis à la disposition des PTOM pour la période 2021-2027 est réparti comme suit, sur la base de l'annexe 1 de la décision:

- 164 000 000 EUR pour les dotations territoriales (bilatérales) aux PTOM autres que le Groenland;
- 225 000 000 EUR pour la dotation territoriale (bilatérale) au Groenland;
- 76 000 000 EUR pour la coopération régionale, dont 15 000 000 EUR pour la coopération intrarégionale des PTOM avec leurs voisins autres que les PTOM;
- 22 000 000 EUR pour les études et les mesures d'assistance technique;
- 13 000 000 EUR dans un fonds non alloué pour répondre à des circonstances imprévues, de nouveaux défis et de nouvelles initiatives et priorités internationales.

Les remboursements de l'ex-facilité d'investissement PTOM gérée par la BEI seront ajoutés, au fur et à mesure qu'ils arrivent, au fonds non alloué.

Douze (des treize) PTOM peuvent prétendre à une dotation bilatérale au titre de la décision d'association outre-mer, y compris le Groenland, conformément aux critères fixés dans la décision. Les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), seul PTOM inhabité, sont considérées comme une région aux fins de l'éligibilité au financement, en vertu de l'article 84, paragraphe 1, de la décision d'association outre-mer, y compris le Groenland, bénéficiant ainsi d'un programme régional spécifique au lieu d'une dotation bilatérale.

Trois programmes régionaux, concernant respectivement les Caraïbes, l’océan Pacifique et l’océan Indien, ont pour but d’encourager la coopération entre les PTOM de la même région qui partagent des difficultés et des priorités communes. Les actions financées au titre des dotations régionales soutiennent l’élaboration et la mise en œuvre de programmes et projets régionaux globaux pour relever ces défis. Une nouveauté majeure de la décision d’association outre-mer, y compris le Groenland, est **l’enveloppe intrarégionale**, qui réserve des fonds pour encourager la coopération entre les PTOM et les pays voisins d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et/ou d’autres pays tiers, ainsi que les régions ultrapériphériques de l’UE.

Situation en 2023

a) Coopération territoriale

En 2023, la programmation des dotations territoriales pour les PTOM a pris fin. À présent, **tous les programmes indicatifs pluriannuels (PIP) territoriaux** sont en place, le dernier PIP des îles Wallis-et-Futuna ayant été adopté en 2023; ces PIP favorisent le développement socio-économique en mettant l’accent sur le tourisme durable (20 400 000 EUR).

La **mise en œuvre** des dotations pour la coopération 2021-2027 s’est fortement accélérée en 2023: trois plans d’action pluriannuels [la numérisation au moyen de la feuille de route pour l’administration en ligne à Aruba (14 200 000 EUR), l’éducation au Groenland pour les années 2024 et 2025 (71 250 000 EUR), et les mesures de soutien pour 2023 et 2024 (3 400 000 EUR)] et deux plans d’action annuels [l’eau et l’assainissement à Bonaire (4 600 000 EUR) et la croissance verte pour le Groenland (22 500 000 EUR)] ont été approuvés au cours de l’année. Les domaines prioritaires de ces actions sont pleinement conformes aux priorités du pacte vert, ainsi qu’aux programmes axés sur l’ère numérique et sur la croissance et l’emploi. Avec l’adoption de ces actions, le total des engagements sur la période 2021-2023 a atteint 42 % de l’enveloppe totale de 500 000 000 EUR prévue au titre de la décision d’association outre-mer, y compris le Groenland. Il convient de noter que les thèmes liés au pacte vert sont pris en considération dans 14 des 16 PIP adoptés. Cela signifie que près de 47 % des ressources globales associées à la décision d’association outre-mer, y compris le Groenland, seront mobilisées pour la coopération dans le cadre du pacte vert (par exemple dans le domaine des énergies renouvelables, de la biodiversité, de la réduction des risques de catastrophe, de l’agriculture durable, de la gestion des eaux usées et de la croissance verte).

En ce qui concerne les PTOM des Caraïbes, trois conventions de financement ont été signées en 2023, la première pour l’île de Saba concernant les énergies renouvelables et durables (4 100 000 EUR), la deuxième pour Saint-Eustache concernant l’énergie durable (2 900 000 EUR) et la troisième pour Saint-Barthélemy concernant la gestion des risques de catastrophe (2 500 000 EUR). Pour Saba et Saint-Barthélemy, les premiers décaissements de 2 500 000 EUR et 250 000 EUR, respectivement, ont été effectués en 2023.

En ce qui concerne les PTOM du Pacifique, deux conventions de financement ont été signées en 2023, la première pour la Polynésie française, concernant la gestion durable de l’eau (31 100 000 EUR) et la seconde pour la Nouvelle-Calédonie, concernant la transition énergétique (30 900 000 EUR). Un premier décaissement de 6 000 000 EUR a été versé en 2023 à la Polynésie française.

À **Saint-Pierre-et-Miquelon**, la mise en œuvre du programme d’appui budgétaire concernant le tourisme durable progresse à vitesse de croisière. L’année 2023 a été marquée par l’adoption de mesures importantes en faveur du développement durable, telles que la programmation pluriannuelle relative à l’énergie, la promotion du tourisme durable et le

soutien aux énergies renouvelables. En ce qui concerne la diversification de l'économie, des initiatives telles que les données ouvertes, le lancement d'une plateforme de financement participatif et une stratégie d'attractivité en faveur de la création d'entreprise ont été mises en place. En outre, des efforts ont été déployés pour favoriser l'inclusion, au moyen de programmes de soutien, de formations et d'initiatives visant à améliorer l'employabilité des jeunes et des personnes handicapées. Plus précisément, l'aide budgétaire de l'UE a permis la formation de 421 jeunes (sur 807 pour une population de 5 974 habitants). Un premier décaissement de 7 000 000 EUR a été versé en 2023.

Au **Groenland**, l'appui budgétaire à l'éducation, adopté en 2021, a pris fin, avec un dernier versement de 27 800 000 EUR au total, dont 5 300 000 EUR pour la tranche variable. Ce programme a permis de réaliser des progrès sur des questions telles que l'utilisation de solutions informatiques pour répondre à la pénurie d'enseignants, l'amélioration de la coordination des secteurs et la promotion des capacités d'innovation, entre autres.

Le nouveau programme éducatif pour la période 2023-2024 est axé sur la reconversion et le renforcement des compétences, l'amélioration des programmes d'enseignement professionnel et le bien-être des étudiants, conformément à la nouvelle stratégie groenlandaise pour l'éducation. La mise en œuvre a débuté au cours du premier semestre de 2024.

L'action dans le nouveau domaine prioritaire «Croissance verte» a été adoptée en 2023, pour un montant de 22 500 000 EUR. Elle encouragera la coopération dans les domaines des énergies durables, des matières premières, de l'environnement et de la recherche. Conformément à la stratégie «Global Gateway» de l'Union européenne, cette action devrait renforcer la position de l'UE au Groenland pour faire progresser la transition écologique, par exemple dans le domaine essentiel des matières premières critiques, en adéquation avec un protocole d'accord sur les chaînes de valeur des matières premières durables, signé en novembre 2023.

En 2023, les préparatifs en vue de l'ouverture du bureau de la Commission européenne à Nuuk se sont poursuivis et le bureau a été officiellement inauguré le 15 mars 2024. Ce bureau facilitera la gestion du soutien important qu'apporte l'UE au Groenland (225 000 000 EUR au titre de la décision d'association outre-mer, y compris le Groenland) et contribuera au renforcement de notre partenariat, notamment dans le cadre du dialogue stratégique, en collaboration avec l'envoyé spécial de l'UE pour les questions relatives à l'Arctique. En outre, le bureau fournira des informations et encouragera les investissements privés et publics de l'UE au Groenland, en coopération avec les services compétents de la Commission et d'autres partenaires, dont la Banque européenne d'investissement, en tenant compte des instruments financiers de l'UE applicables et à l'appui de la mise en œuvre des priorités de la stratégie «Global Gateway».

b) Coopération régionale

Tous les PIP régionaux sont aussi maintenant en place, le PIP intrarégional restant ayant été adopté en 2023⁷. Le PIP régional pour les Caraïbes, axé sur la gestion durable des ressources naturelles, a été adopté en 2022 et une mission de formulation a été lancée en 2023 pour concevoir l'action à mener. Les travaux préparatoires à la mise en œuvre du PIP régional pour les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) ont continué en 2023, en vue de son adoption en 2024. Le programme mettra l'accent sur la préservation de la biodiversité et des fonctions écologiques des environnements marins des TAAF et du sud-ouest de l'océan

⁷ Les PIP pour la région du Pacifique (le verdissage et le «bleuissage» des systèmes alimentaires) et pour les TAAF (la biodiversité) avaient déjà été adoptés en 2021.

Indien. La formulation des actions du PIP régional pour le Pacifique s'est également poursuivie en 2023.

De plus, en vue de renforcer l'intégration régionale des PTOM dans leurs régions respectives et de relever les défis mondiaux, tels que le changement climatique, la perte de biodiversité et l'insécurité alimentaire, mais aussi de poursuivre le développement durable avec une connectivité accrue, la décision d'association outre-mer, y compris le Groenland, prévoit des ressources spécifiques réservées à la coopération intrarégionale. Une enveloppe de 15 000 000 EUR est prévue à cette fin, et le PIP correspondant a été adopté en novembre 2023. Les échanges avec les PTOM de chaque région sur la programmation de ces ressources ont débuté au cours du dernier trimestre de l'année.

c) Assistance technique et support institutionnel

L'année 2023 a été marquée par la poursuite de la mobilisation de l'assistance technique, en particulier pour soutenir les autorités des PTOM dans la formulation de nouvelles actions pour Bonaire, Aruba, les TAAF, Wallis-et-Futuna, le Groenland et le programme régional des Caraïbes. Le soutien a également porté sur la phase initiale de l'organisation du forum annuel PTOM-UE à Bruxelles en février 2024, pour lequel un contrat a été conclu avec un prestataire de services en novembre 2023. En outre, une agence spécialisée a été sélectionnée pour promouvoir le partenariat entre les PTOM et l'UE, au moyen d'une campagne de communication. Un montant total de 900 000 EUR a été décaissé en 2023 au titre des facilités de coopération technique (FCT).

En 2023, l'Union a également soutenu l'association des pays et territoires d'outre-mer en lui apportant une assistance technique dans l'organisation du dialogue institutionnel avec l'Union et de la conférence ministérielle de l'association, qui s'est tenue en marge du forum PTOM-UE en février 2024 à Bruxelles. Comme exposé plus en détail ci-dessous, de graves faiblesses administratives et institutionnelles au sein de l'association des PTOM ont continué d'entraver l'efficacité et la fluidité du dialogue PTOM-UE tout au long de l'année.

L'association des pays et territoires d'outre-mer (association des PTOM)

La Commission soutient depuis longtemps et résolument l'association des pays et territoires d'outre-mer, dont elle reconnaît l'importance dans la mise en œuvre du partenariat UE-PTOM. À partir de 2018, au lieu de fournir la traditionnelle assistance technique, la Commission a commencé à financer les frais de fonctionnement du secrétariat de l'association des PTOM au moyen de contrats de subvention, comme l'association le demandait.

L'association des PTOM, constituée sous la forme juridique d'une entité privée de droit belge (organisation sans but lucratif), a son siège à Bruxelles. À partir de 2020, elle a rencontré des difficultés administratives internes croissantes, qui ont abouti au gel de son compte bancaire en 2022. Celui-ci n'a été formellement débloqué qu'en mai 2023. Par conséquent, le secrétariat de l'association des PTOM a été paralysé une grande partie des années 2022 et 2023, et les conditions de signature d'une nouvelle subvention en 2023 n'étaient pas remplies.

En 2023, les contrats de subvention pour les années 2020 et 2021 ont été contrôlés par la Commission et les conclusions préliminaires transmises à l'association des PTOM. En ce qui concerne l'année 2022, un rapport détaillé de vérification des dépenses a été présenté à la Commission. Des consultations sur le sujet sont en cours entre la Commission et l'association des PTOM.

La Commission a encouragé l'association des PTOM à prendre les mesures nécessaires pour renforcer ses systèmes de contrôle interne, ses capacités administratives et ses pratiques de

gouvernance. Dans ce contexte, l'association des PTOM a consulté ses membres en 2023 et a révisé sa stratégie pour la période 2021-2027, essentiellement sur le plan institutionnel et administratif.

III. DIALOGUE INSTITUTIONNEL EN 2023

Trois organes de dialogue sont prévus dans la décision d'association outre-mer, y compris le Groenland (article 14):

Forum PTOM-UE

Le forum annuel est l'instance politique la plus élevée du dialogue PTOM-UE. Son édition 2023 était initialement prévue au dernier trimestre de 2023, mais elle a été reportée à février 2024, alors que le Groenland assumera la présidence tournante de l'association des PTOM.

Consultations trilatérales/réunions tripartites

En 2023, trois réunions tripartites entre la Commission (présidence), les représentants des PTOM et les États membres dont les PTOM relèvent ont été organisées à Bruxelles (en mars, juin et octobre, toutes en format hybride). Elles ont offert un espace de dialogue sur les politiques pour échanger des informations pertinentes, réfléchir à des sujets prioritaires d'intérêt commun et suivre les progrès de la mise en œuvre de la décision d'association. En outre, ces réunions ont permis de réfléchir ensemble à des idées sur la manière de forger le rôle des PTOM dans la stratégie «Global Gateway» ainsi que d'approfondir le dialogue et les travaux sur les investissements. La situation de l'association des PTOM sur le plan institutionnel, l'état de préparation et la voie à suivre concernant l'utilisation de l'enveloppe prévue par la décision d'association outre-mer, y compris le Groenland, pour la coopération intrarégionale, la préparation d'une campagne de communication portant sur l'ensemble des PTOM et la présentation de l'initiative pilote sur la culture pour les PTOM et les régions ultrapériphériques (Archipel) ont également été abordés. Enfin, la réunion tripartite d'octobre a permis de définir des priorités communes pour le forum PTOM-UE qui se tiendra à Bruxelles en février 2024, de procéder à un échange de vues sur la formation prévue pour les PTOM relative au renforcement de leur participation aux programmes horizontaux de l'Union, et d'informer les États membres et les territoires des activités en cours dans le cadre du projet de réseau PTOM de la jeunesse.

Groupes de travail de partenariat ad hoc

Les groupes de travail de partenariat dépendent de la demande et aucune réunion n'a été organisée en 2023.

Au cours de cette année, le dialogue institutionnel a été marqué par le manque de proactivité et de coordination du secrétariat de l'association des PTOM, en raison de ses difficultés administratives.

IV. PERSPECTIVES

La programmation des dotations de la décision d'association outre-mer, y compris le Groenland, est terminée, sauf pour le fonds non alloué au titre de cette même décision, annexe I (voir ci-dessous).

Deux nouvelles actions de mise en œuvre sont envisagées en 2024: i) l'action régionale pour les Caraïbes en matière de sécurité alimentaire, de gestion de l'eau et de biodiversité (21 000 000 EUR) et ii) le développement socio-économique de Wallis-et-Futuna

(20 400 000 EUR). La formulation de l'action régionale pour le Pacifique en faveur de systèmes alimentaires durables (36 000 000 EUR) sera achevée en 2024 en vue de son adoption formelle au début de l'année 2025.

En parallèle, la mise en œuvre des activités non achevées relevant de l'ancienne décision d'association outre-mer (11^e FED), notamment le programme thématique pour un outre-mer vert et le programme régional RESEMBID, se poursuivra jusqu'à leur clôture.

Une autre priorité pour 2024 est la poursuite des travaux de préparation des actions menées au titre du PIP intrarégional. Des réflexions commenceront également sur la manière d'utiliser le fonds non alloué au titre de la décision d'association outre-mer, y compris le Groenland, conformément aux priorités de la stratégie «Global Gateway» et éventuellement en combinaison avec des dotations régionales/intrarégionales.

Pour 2024 et après, il importera, d'un point de vue stratégique, de mieux tirer parti des excellentes relations entre les PTOM et l'Union et de renforcer encore le rôle des PTOM dans les stratégies régionales de l'UE qui sont concernées, notamment celles concernant l'Arctique, la région indo-pacifique et l'Amérique latine, ainsi que dans l'accord de Samoa. Même si les programmes de coopération territoriale/bilatérale sont bien alignés sur la stratégie «Global Gateway», il sera prioritaire pour l'Union d'encourager des partenariats régionaux gagnant-gagnant plus étroits entre les PTOM et les pays et territoires voisins, y compris les États ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) et non ACP, et les régions ultrapériphériques. La mobilisation permanente des jeunes, qui constitue une priorité horizontale, sera également essentielle à notre partenariat.

La campagne de communication lancée en 2023 sensibilisera davantage le public au partenariat PTOM-UE et entraînera une perception positive de celui-ci. Cette campagne sera complétée par des activités de formation spécifiques visant à renforcer les capacités des PTOM pour qu'ils participent davantage aux programmes horizontaux de l'Union.

La Commission poursuivra son dialogue avec l'association des PTOM, y compris dans le cadre de consultations trilatérales, au sujet des audits et des vérifications des dépenses pour les subventions octroyées en 2020, 2021 et 2022. Parallèlement, des dispositifs d'assistance technique spécifiques seront mis au point pour accompagner l'association des PTOM dans ses initiatives de réforme et ses activités statutaires.

Le prochain forum PTOM-UE, prévu à Aruba en 2025, permettra de faire le point sur la mise en œuvre de la coopération financière au titre de la décision d'association outre-mer, y compris le Groenland, de débattre de thèmes d'intérêt commun et d'orienter stratégiquement le partenariat UE-PTOM.